



Projet de loi autorisant l'État à acquérir deux parcelles sises à Strassen, rue Thomas Edison, destinées à la réalisation d'une infrastructure scolaire

Texte du projet de loi

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

[Le Conseil d'État entendu ;

Vu l'adoption par la Chambre des Députés ;

Vu la décision de la Chambre des Députés du ... et celle du Conseil d'État du ... portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;]

Avons ordonné et ordonnons :

Article unique.

Le Gouvernement est autorisé à acquérir pour un montant de 72.000.000 euros (soixante-douze millions euros), les immeubles inscrits au cadastre de la commune de Strassen, section B des Bois, sous les numéros :

- 31/4367, lieu-dit « Rue Thomas Edison », place (occupée) contenant 2 hectares 13 ares 54 centiares ;
- 31/3977, lieu-dit « Rue Thomas Edison », place voirie contenant 2 ares 75 centiares.